



Huissier commandité par agence

Par **paule**, le **23/09/2012** à **08:38**

Bonjour, je vais me séparer de l'agence qui s'occupait(?) de la gestion du loyer de mon appartement n'ayant reçu qu'un seul loyer sur 3 mois. Ma locataire craint une visite d'huissier commandité par la dite agence car elle va me payer directement le loyer. Sa peur est-elle justifiée?

Par **alterego**, le **23/09/2012** à **19:02**

Bonjour,
Pour quelle raison vous n'avez reçu qu'un loyer en 3 mois ?
Faute de l'agence ou de la locataire ?
Cordialement

Par **paule**, le **24/09/2012** à **18:44**

faute de l'agence qui ne répond même pas à mes lettres ou à mes coups de téléphone

Par **alterego**, le **24/09/2012** à **19:45**

Bonjour,
Le fait de ne pas répondre à vos courriers est un motif. Mais pourquoi aussi ne répond-il pas ?
L'essentiel est qu'il exécute son mandat.
Pourquoi votre locataire craindrait-elle une visite d'huissier si elle paye ponctuellement le loyer et les charges ?
Est-ce à votre demande que la locataire n'adresse plus les mensualités à votre mandataire et vous

le fait directement à vous ?
Encore des questions, mais il y a quelque chose que je ne saisis pas.
Au motif que l'agent immobilier ne répond pas à vos lettres, ne seriez-vous pas en train de vous immiscer dans la gestion ? Avez-vous préalablement bien lu attentivement le mandat que vous lui avez donné ?
Cordialement

Par **paule**, le **25/09/2012** à **05:28**

Non je ne veux pas me substituer à l'agence : je l'ai choisie pour gérer mon bien. Mais je viens d'apprendre qu'elle est en grande difficulté financière. Ceci explique cela et je vais aller au greffe du tribunal de commerce voir ce que je peux faire